

# LA PÊCHE EN MER A NOUMÉA (LIGNES)

par E. POSTEL

La pêche en Nouvelle-Calédonie a déjà fait l'objet de plusieurs études, dont celles de LEGAND (1950 et 1952) doivent être considérées comme fondamentales. Complétées par les travaux de la Commission du Pacifique Sud et par une récente publication de PÉLERIN (1962), elles constituent la meilleure mise au point sur l'état actuel de nos connaissances et font part de vues judicieuses sur un éventuel développement des industries maritimes dans cette partie du Globe. Cependant, étant donné l'ampleur du sujet auquel elles se sont confrontées, elles restent le plus souvent sur le plan des généralités.

Grâce à la Commission de Coopération technique en Afrique (CCTA) qui a financé mon voyage (1), à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) qui a assuré mon séjour en Nouvelle-Calédonie, à la Fondation SINGER-POLIGNAC qui m'a procuré les moyens de travail, j'ai pu, pendant une quinzaine de jours (juin 1962), m'intéresser aux aspects techniques du problème « Pêche » à Nouméa, et préciser ainsi quelques notions encore vagues en dehors du cercle restreint des professionnels locaux. Je dois à MM. RICHARD et THÉPINIER, armateurs et pêcheurs parfaitement au courant de ce qui touche à l'exploitation du lagon, de nombreuses indications, confirmées en partie par quelques sorties en mer effectuées sous leur conduite. Que tous ceux qui m'ont aidé, organismes et particuliers, trouvent ici l'expression de mes remerciements.

Les principales caractéristiques de la pêche à Nouméa sont :

- a) sa structure artisanale,
- b) la diversité des méthodes auxquelles elle fait appel.

Parmi celles-ci, celles qui emploient des lignes — elles sont au nombre de deux, lignes à main et lignes de traîne — occupent une place prépondérante. C'est à elles et à elles seules que nous nous intéresserons (2).

## 1. — PÊCHE AUX LIGNES A MAIN

La pêche aux lignes à main est pratiquée à partir de « cotres », dont la taille varie de 6 à 9 m, le tonnage de 3 à 8 tonnes, et la puissance de

---

(1) Dont le but final était ma participation au Congrès du Thon F. A. O. de la Jolla (Californie). Voir *Cahiers du Pacifique*, même numéro, p. 72.

(2) En rappelant qu'on peut trouver chez Legand (1952) un inventaire complet des méthodes employées, et en ajoutant que la pêche à la senne n'intéresse plus maintenant qu'un seul armement qui utilise un engin de 100×1,20 m, et que les barrages, réalisés par éléments de 100×1 m, se sont sérieusement agrandis, se développent en moyenne sur 7 à 800 mètres et peuvent atteindre jusqu'à 1 500.

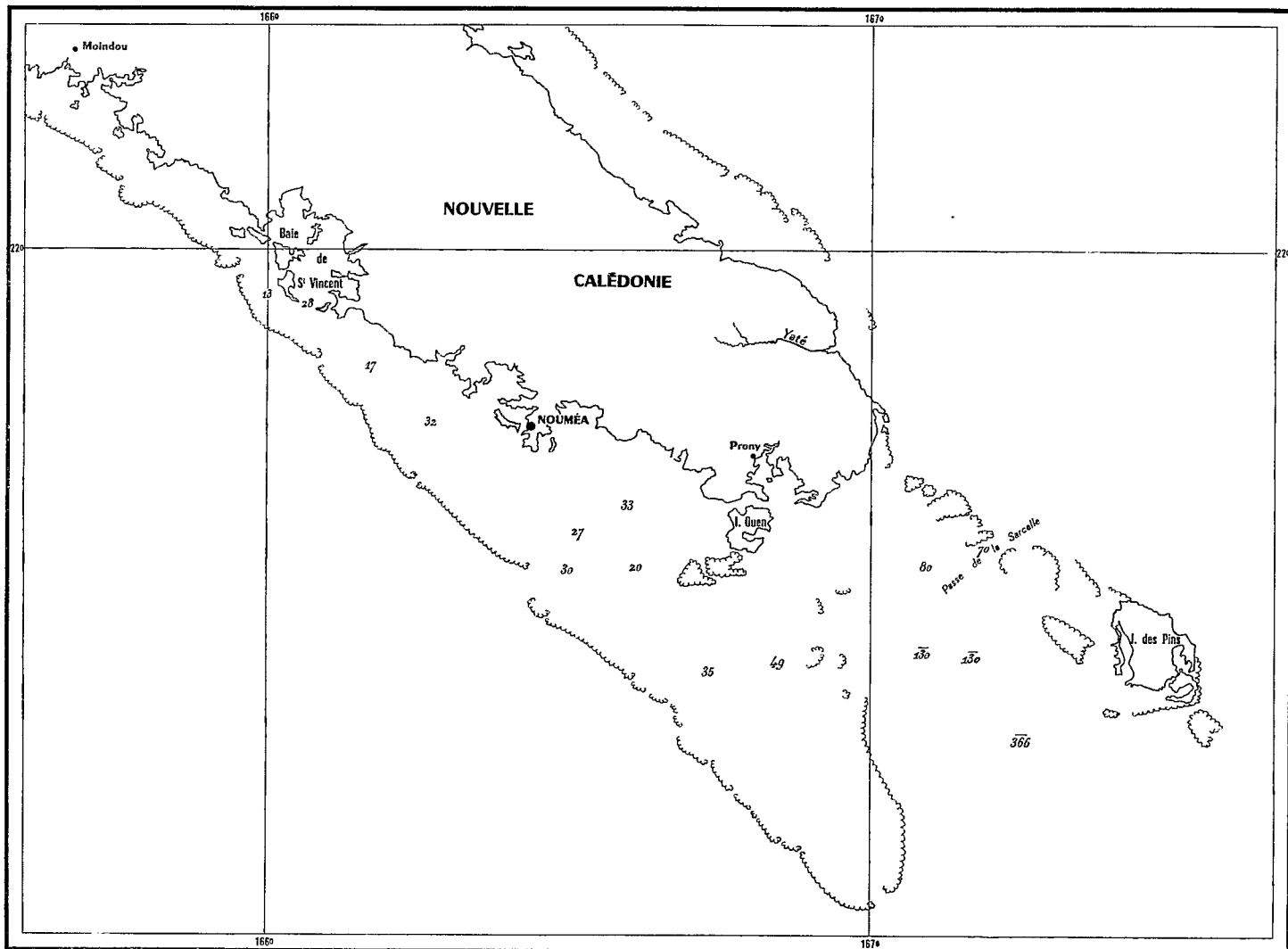


FIG. 1. — RÉGIONS FRÉQUENTÉES PAR LES PÊCHEURS ARTISANAUX AU DÉPART DE NOUMÉA.

15 à 30 chevaux. Ces cotres sont munis de viviers d'une capacité de 2 à 4 m<sup>3</sup>, dans lesquels on entpose les poissons vivants. Une glacière complète l'installation et permet de recueillir les individus qui n'ont pas survécu aux opérations de pêche, ou ceux qui donnent des signes de fatigue en cours de conservation (1).

L'équipage des cotres est en général composé de deux hommes, parfois chez les Canaques et les Métis, du mari et de sa femme.

Les lieux de pêche sont confinés au lagon et s'étendent, du nord au sud, de Moindou à l'île des Pins. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que la largeur du lagon dépasse par endroit 25 km, et que sa profondeur, qui n'excède guère une trentaine de mètres au nord de Nouméa, atteint au sud, au-delà de l'île Uen, des valeurs de l'ordre de 120 à 150 m.

La durée des sorties varie de 2 à 5 jours. L'adoption du gaz butane a beaucoup amélioré les conditions de vie à bord.

Les opérations de pêche commencent par la capture de l'appât, théoriquement faite à l'épervier, le plus souvent possible à la dynamite. On s'est beaucoup ému de cet état de chose. Si le dynamitage a lieu à proximité d'un *pinacle* (édifice madréporique doté localement du nom beaucoup plus expressif de patate), il est indubitablement néfaste en raison des perturbations (démolitions mécaniques) qu'il apporte dans le milieu. S'il a lieu en pleine eau, sur plage ou sur herbier, ses effets ne sont pas catastrophiques. Comme on ne pourra vraisemblablement jamais y remédier, le plus sage serait de demander aux pêcheurs de le limiter à ces trois derniers cas. Les espèces les plus appréciées sont d'ailleurs des espèces de pleine eau (Sardines, Maquereaux, *Caesio*, etc...), ou de plage et d'herbier (Blancs, Picots, Prêtres, Baleiniers, etc...) (2).

Son stock d'appât constitué, parfois salé, parfois mis en réserve en glacière, le bateau gagne les lieux de pêche proprement dits, strictement localisés et dont l'emplacement est transmis par tradition orale (3). Il s'agit la plupart du temps de zones limites entre faciès, ou de fonds sablo-vaseux parsemés de pinacles (4). Parfois le bateau mouille, manœuvre qui augmente la

(1) Voici à titre d'exemples les caractéristiques des deux cotres de M. Richard :

a) Le *Mogador* (loué à la Mission Singer-Polignac) : longueur 6,50 m, puissance 15 chevaux, dimensions du vivier 1,80 × 1,30 × 0,60 m.

b) La *Catherine* : longueur 7,50 m, puissance 30 chevaux, dimensions du vivier 2,10 × 2 × 0,80 m.

Deux cotres de près de 10 m sont actuellement en construction. Ils doivent être équipés de moteurs de 50 chevaux.

(2) Je n'ai pu déterminer sur place d'une façon rigoureuse les espèces auxquelles se rapportent ces noms vernaculaires et, mes caisses de matériel n'étant pas arrivées, il m'est impossible, pour le moment du moins, de combler cette lacune. Les sardines sont en général des *Harengula*, les maquereaux des *Scomber* et des Carangidés du groupe *Selar* (ou d'un groupe voisin), les blancs des *Gerres*, les picots des *Siganus*, les prêtres des *Atherina* (comme en France), les baleiniers des *Sillago*.

(3) Le relevé et l'étude détaillée de ces différents lieux de pêche seraient probablement passionnants pour un faunisticien doublé d'un écologiste.

(4) La « Forêt de Saint-Antoine », à l'ouvert de la Baie de St-Vincent, est un exemple remarquable de ce dernier type de faciès.



FIG. 2. — LE « MOGADOR » AU MOUILLAGE PRÈS D'UN ÎLOT A L'OUVERT DE LA BAIE DE SAINT-VINCENT. AU FOND, LA « GRANDE TERRE ».



FIG. 3. — COTES DE PÊCHE A QUAI DANS LE PORT DE NOUMÉA.



FIG. 4. - VENTE DE POISSONS VIVANTS  
SUR LE MARCHÉ DE NOUMEA.

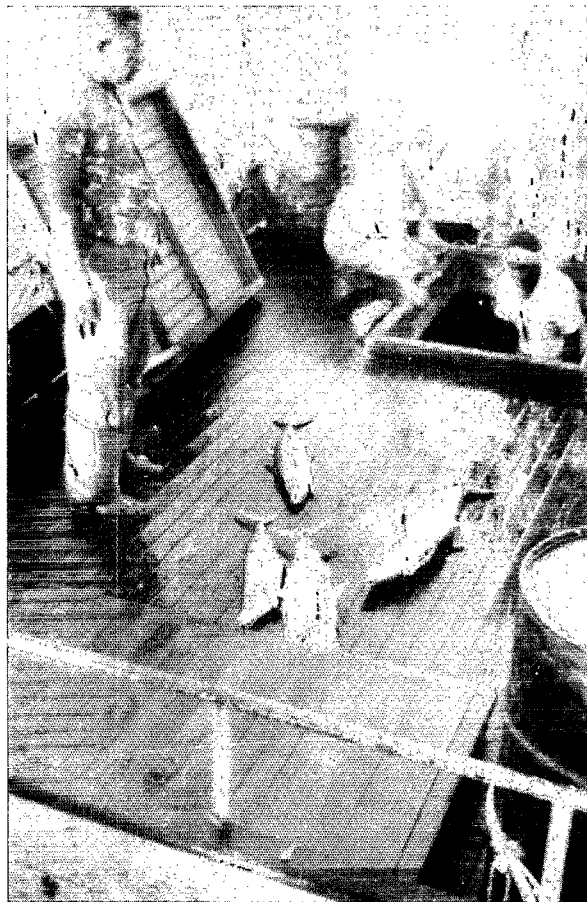


FIG. 5. - THAZARDS (*Cybium* sp.)  
SUR LE PONT D'UN THONIER.

sécurité des lignes, mais diminue leur champ d'action. Parfois on le laisse en dérive, ce qui permet le balayage d'une aire beaucoup plus considérable, mais entraîne des risques accrus d'accrochage.

Les lignes sont en nylon. Elles portent 2 ou 3 hameçons, et sont plombées ou non plombées suivant la profondeur à laquelle on pêche et les espèces qu'on veut capturer. Leur mise à l'eau est toujours accompagnée d'un léger appâtage. Quant à la boîte, elle est constituée par des morceaux de poisson soigneusement découpés dans des filets levés de part et d'autre de l'épine dorsale.

En général les touches se manifestent rapidement. On les enregistre à l'index, grâce aux chocs ou aux différences de tension qu'elles communiquent au corps de ligne. Si aucun indice de présence n'est décelé dans un délai de 10 mn, le bateau change de mouillage ou appareille pour un autre district.

Les rendements sont essentiellement variables, en fonction des lieux de pêche, de la saison, mais aussi de facteurs aléatoires qui échappent jusqu'à maintenant à toute interprétation. Une moyenne d'une centaine de kilos par jour et par bateau est considérée comme bonne.

Dès leur arrivée à bord, les poissons sont entreposés en vivier, après avoir subi une opération chirurgicale qui consiste à leur percer la vessie natatoire à l'aide d'un poinçon en bois introduit dans l'anus (1).

Durant l'hiver austral, le gros des captures serait constitué par des Becs de cane (50 %) et des Rougets de nuit (30 %). Le solde comporterait des Bossus ronds, des Jaunets, des Pouates, des Dorades, des Loches, etc...

Durant l'été austral, les espèces dominantes seraient le Bossu doré (70 à 80 % en nombre, 50 à 60 % en poids), les Loches, notamment les Saumonées (15 à 20 % en nombre, 25 à 30 % en poids). Le solde serait composé par les mêmes espèces que précédemment.

Deux mortes-saisons prendraient place, la première en avril-mai, la seconde en octobre-novembre.

Le découpage réalisé, communiqué après synthèse des indications obtenues sur place, est loin d'être absolu et probablement même sujet à révision après observations directes portant sur un cycle annuel complet. Au cours d'une sortie effectuée en juin, c'est-à-dire en plein hiver austral, au large de la baie de St-Vincent, où les changements climatiques sont déjà moins marqués que dans le secteur de l'île des Pins, j'ai en effet noté : en nombre 60 à 70 % de Bossus dorés, 20 à 20 % de Loches et de Saumonées, 10 % de divers (dont un Napoléon); en poids environ 50 % de Bossus dorés, 30 à 40 % de Loches et de Saumonées, 10 % de divers (2).

(1) Une telle opération a pour but de remédier à l'excès de flottabilité provoqué par la dilatation de cette vessie. Elle n'entraîne à brève échéance — les délais de mise sur le marché sont au maximum d'une semaine — qu'un taux de mortalité tout à fait négligeable (moins de 5 %).

(2) Voir remarque 2, p. 50 Les Bossus et les Becs de cane sont des *Lethrinus*, les Loches des *Epinephelus* ou des *Cephalopholis* (la Loche truite — l'une des plus rares et l'une des meilleures — étant exceptionnellement le *Cromileptes altivelis*), les Saumonées des *Plectropoma*, les Rougets de nuit, les Jaunets, les Pouates et les Dorades des *Lutjanus*. Le Napoléon est le *Cheilinus undulatus*.

Certains poissons se pêchent de préférence de jour. C'est le cas du Bossu doré. D'autres de nuit. C'est le cas du Bec de cane.

Quel que soit le coefficient d'éclairement, les lignes sont harcelées par de petites formes (Labridés, Apogonidés, Acanthuridés, etc...), dont l'une, particulièrement néfaste, porte le nom significatif de « Démorceur » (1).

La charge des viviers est en moyenne de 100 kg au m<sup>3</sup>, mais elle peut varier dans de notables proportions (de 1 à 3), l'espèce la plus exigeante étant le Bec de cane, les espèces les moins exigeantes étant les Saumonées. Certaines incompatibilités peuvent se manifester. C'est ainsi que les gros Serranidés ne supportent en aucun cas la présence de poissons de petite taille.

Ramenées sur rade, toutes les espèces précédemment citées sont débarquées au dernier moment et transportées dans des charrettes à bras, dont le corps est constitué par une caisse étanche aux trois quarts remplie d'eau. Nouméa partage ainsi avec Copenhague le privilège d'être sans doute l'un des rares points du globe où l'on peut choisir son poisson de mer vivant sur le marché.

Le barème des prix de vente est d'une simplicité biblique. Le Rouget de nuit, les Bossus et les Saumonées sont vendus sur la base de 80 F (CFP) le kilo, les autres espèces sur la base de 65. Le poisson mort, conservé, comme nous l'avons vu, en glace, est offert à part, en même temps que celui provenant des autres modes de pêche. Il est en général cédé à un moindre prix.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le calme est loin d'être un apanage constant du lagon. Les alizés, dont la direction habituelle est sensiblement parallèle à l'axe de la Nouvelle-Calédonie, bénéficient ainsi d'un fetch considérable et provoquent parfois des mers excessivement heurtées. Ils interdisent alors toute sortie à des bateaux qui, malgré leurs indéniables qualités, n'ont en raison de leur taille qu'une défense limitée.

C'est pourquoi, malgré l'effectif relativement élevé de la flottille (une vingtaine de cotres) (2), les apports annuels restent faibles. Les estimations les plus courantes les situent entre 100 et 150 tonnes. Un pointage de l'inscription maritime, peut-être un peu sévère, les ramène à 25 (Pélerin 1962).

## 2. — PÊCHE A LA TRAINÉ

La pêche à la traîne, connue et pratiquée depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie, a brusquement évolué au cours des dernières années sous l'influence des spécialistes de l'Institut français d'Océanie, qui y ont introduit les techniques et le matériel employés en Bretagne pour la pêche au Germon.

(1) Il s'agit d'un Lutjanidé : *Scolopsis lineatus*.

(2) En majorité armés par leurs propriétaires.

Trois thoniers sont actuellement basés sur Nouméa. Ce sont des unités de 16 m, propulsées par des moteurs de 80 chevaux, et munies au maximum de 14 lignes de traîne, soit six sur chaque tangon et deux au couronnement. Leurs équipages comptent cinq ou six hommes.

Les lieux de pêche s'échelonnent sur la côte ouest, le plus souvent au nord de Nouméa, toujours en dehors du Grand Récif, surtout à l'entrée des passes. Les sorties durent de 3 semaines à 1 mois, dont une quinzaine de jours de pêche effective, ce qui conduit à des captures moyennes de l'ordre de 4 à 5 tonnes.

Les trois quarts des apports sont constitués par des Cybiidés (*Cybium* et *Acanthocybium*), le reste par des Thonidés (*Neothunnus*), quelques Katsuwonidés (*Katsuwonus*), quelques Carangidés et des formes diverses.

La conservation à bord est assurée par congélation et stockage en chambres froides à  $-20^{\circ}$ . La qualité des produits que j'ai vu débarquer au cours de mon séjour était absolument parfaite. Cependant, depuis le départ de la population vietnamienne, la seule qui appréciait vraiment les Scombridés (*sensu lato*), les débouchés de la pêche à la traîne semblent localement compromis, et les 10 à 15 tonnes mensuelles mises à terre par les thoniers éprouvent de grosses difficultés à s'écouler sur le marché.

Les méthodes de pêche aux lignes à Nouméa présentent en conclusion deux aspects bien différents. L'une est uniquement pratiquée à l'intérieur du Grand Récif, concerne les espèces de fond, semble heureusement (1) figée dans son évolution, trouve enfin des débouchés faciles pour ses produits sur le marché local. L'autre est uniquement pratiquée à l'extérieur du Grand Récif, concerne les espèces de surface, semble heureusement (2) ouverte à toutes les formes d'évolution, ne trouve enfin que difficilement des débouchés sur le marché local.

La simple considération de ce bilan indique clairement les voies dans lesquelles d'éventuels promoteurs de *Nouméa, port de pêche* auraient à s'engager.

#### ORSTOM

Laboratoire des Pêches Outre-Mer  
du Muséum National d'Histoire Naturelle.

---

(1) Car une exploitation intensive du lagon poserait très rapidement des problèmes d'« overfishing ».

(2) Car une augmentation substantielle des apports suppose encore de sérieux efforts et l'adoption probable de méthodes à grands rendements comme la pêche à l'appât vivant, ou celle aux palangres flottantes (long lines).



## BIBLIOGRAPHIE

- ANGOT M. — Vie et économie des mers tropicales. Payot édit., Paris, 1961.
- COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — Rapport sur la Conférence technique des pêches. Nouméa, 5-13 février 1962.
- CRIOU R. — Possibilités de pêche artisanale du thon en Nouvelle-Calédonie. Institut français d'Océanie (ORSTOM), juin 1959.
- LEGAND M. — Contribution à l'étude des méthodes de pêche dans les territoires français du Pacifique Sud. *Journ. Soc. Océanistes*, t. VI, n° 6, Paris, décembre 1950.
- LEGAND M. — État actuel et perspectives de l'industrie du poisson dans les territoires français du Pacifique Sud. *Cybium*, n° 7, Paris, 1952.
- PÉLERIN P. — Les activités de la pêche en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. *La Pêche Maritime*, n° 1014, Paris, septembre 1962.

LA PÊCHE EN MER  
A NOUMÉA  
(LIGNES)

par

E. POSTEL

Centre de Recherches  
Océanographiques de Nouméa

Collection de Mémoires

no 11455

Extrait des *Cahiers du Pacifique* n° 5 (septembre 1963)